

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2902)

AMENDEMENT

N ° CL31

présenté par

M. Touraine, M. Barbier, Mme Degois, M. Descrozaille, Mme Dupont, Mme Fabre, M. Fugit,
Mme Hérin, Mme Janvier, M. Julien-Laferrière, Mme Kerbarh, Mme Khedher, M. Kokouendo,
M. Krabal, Mme Krimi, Mme Lenne, Mme Le Peih, Mme Mirallès, Mme Mörch,
Mme Valérie Petit, Mme Piron, M. Rudigoz, Mme Sarles, Mme Toutut-Picard, Mme Valetta
Ardisson, M. Vignal, Mme Wonner et M. Zulesi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.